



## Incendie photovoltaïque: "le risque n'est pas consubstantiel à l'intégration au bâti"

Marc Jedliska directeur de l'association Hespul, travaillant au développement de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables | 09/05/2011 | 15:36 | Matériaux



© Asder  
Tuiles solaires d'imerys

1 commentaire(s)

**L'obligation de devoir répondre aux critères réglementaires d'intégration "complète" ou "simplifiée", pour bénéficier des meilleurs tarifs d'achat, aggrave le risque d'incendie. C'est ce qu'explique Marc Jedliska directeur de l'association Hespul, travaillant au développement de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, suite à la publication de l'article « L' "incendie photovoltaïque", un nouveau type d'intervention pour les pompiers ».**

Le risque d'incendie n'est bien évidemment pas consubstantiel à l'intégration au bâti dès lors que celle-ci est réalisée dans les règles de l'art et que les produits d'intégration sont bien conçus - et la tuile

Imerys est sans nul doute à cet égard un excellent exemple.

Mais l'obligation de devoir répondre aux critères réglementaires d'intégration "complète" ou "simplifiée" pousse de facto certains fournisseurs ou installateurs peu avertis ou peu précautionneux à négliger certains détails, comme une trop grande proximité dans un lieu confiné entre des pièces de charpente en bois et les boîtiers de connexion des panneaux photovoltaïques susceptibles d'être le siège de courts-circuits ou d'arcs électriques. J'ai aussi entendu parler d'un départ de feu, heureusement rapidement maîtrisé, dans des résidus de sciure qui se trouvaient en contact avec un support métallique de module "intégré" qui avait atteint une température suffisamment élevée sous le rayonnement solaire pour qu'un début de combustion de type "cigarette" s'enclenche.

Les cas d'incendies dus à de tels événements sont heureusement très rares, et le seront certainement de plus en plus au fur et à mesure que ce risque sera mieux pris en compte et que les règles de l'art seront mieux appliquées, mais ils sont suffisamment nombreux pour conduire au constat que l'intégration au bâti est un facteur non par déclenchant mais indéniablement aggravant, à la fois en rendant possible des situations à risque et en rendant difficile voire impossible toute intervention précoce au niveau des panneaux, de la connectique et des câbles qui se trouvent pris dans l'épaisseur du complexe toiture/couverture.

## **Systématiser la pose de systèmes photovoltaïques sur les casernes**

Un deuxième problème évoqué dans l'article "*L'incendie photovoltaïque, un nouveau type d'intervention pour les pompiers*" par les services incendie et la Sécurité Civile est légèrement différent puisqu'il s'agit du risque électrique lié à une intervention des pompiers sur un bâtiment équipé d'un système photovoltaïque, que celui-ci soit ou non à l'origine du sinistre. Dans ce cas, il est nécessaire pour ne pas risquer d'électrocution, notamment si la gaine a été détruite par l'incendie, que le circuit de câble qui relie les modules entre eux puisse être physiquement ouvert, de façon à être certain qu'aucun courant ne circule dedans.

Il est évidemment essentiel que ce risque bien réel soit connu et pris en compte dans les règles d'intervention des pompiers, et comme le mentionne votre article, ceci est déjà en grande partie réalisé. Il est également nécessaire que ces règles et les précautions à appliquer fassent partie de la formation de base des pompiers : à cet effet il pourrait être particulièrement opportun de systématiser la pose de systèmes photovoltaïques sur les casernes, ce qui permettrait aux pompiers de se familiariser avec ces nouveaux venus et de s'entraîner à intervenir en leur présence.

Il existe aujourd'hui plusieurs dispositifs basés sur des technologies différentes, permettant d'assurer la coupure effective du circuit en cas d'incendie, mais ils ne sont pas à ma connaissance encore commercialisés en masse et les discussions pour le choix des normes qui s'appliqueront inéluctablement un jour dans ce domaine ne sont pas achevées. Il y a bien entendu derrière ces questions des enjeux industriels et économiques très importants qui expliquent la lenteur du processus, mais il faut souhaiter qu'il aboutisse maintenant rapidement. Il serait encore plus souhaitable que les industriels français qui, de bon gré ou par obligation, misent beaucoup sur l'intégration au bâti pour se développer en France comme à l'export, participent plus qu'ils ne le font à ces discussions et à la définition des solutions techniques.

En tout état de cause, c'est bien l'instrumentalisation de l'intégration au bâti par les opposants au développement du PV que je souhaite dénoncer, et non l'intégration elle-même, qui reste une solution intéressante à côté d'autres solutions d'implantation, y compris sur le bâti, tout en soulignant qu'elle nécessite encore plus que les autres un niveau de qualité de conception et de mise en oeuvre irréprochable.

---

**Marc Jedliska** directeur de l'association Hespul, travaillant au développement de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables | [Source LE MONITEUR.FR](#)

---

Les commentaires (1)

### **VOS REACTIONS**

Christophe | 10/05/2011 - 08:35

Point de vue orienté ?

avant de laisser paraître des points de vue aussi orienté, il serait bon de consulter plusieurs avis. Juste quelques points de réflexion par rapport à ce qui est écrit ici. Toute connexion électrique est potentiellement une source d'échauffement anormal et donc d'incendie. Le nombre de connexion dans une installation PV en toiture est important et, de plus, elles sont, du fait de l'intégration, à proximité immédiate de zones où des matériaux facilement inflammables sont présents notamment dans les toitures anciennes. Il est facile de reporter la cause sur l'installateur, mais dans les faits, ces installations sont structurellement un facteur aggravant de déclenchement d'incendie.